

## Liste des chapitres

1	Avant Propos .....	2
2	Chapitre IX - Les Compagnons (رضي الله عنهم) .....	5
2.1	S'abstenir de toute critique et animosité à l'égard des compagnons (رضي الله عنهم) .....	5
2.2	S'abstenir d'insulter et de dénigrer les compagnons (رضي الله عنهم).....	7
2.3	Reconnaître les mérites et degrés des premiers compagnons (رضي الله عنهم) sur ceux d'après eux.....	8
2.4	Reconnaître la supériorité des Muhâjirûn sur les Ansârs .....	9
2.5	Avoir la certitude sur l'agrément d'Allah par rapport au gens de Badr et ceux ayant prêté serment d'allégeance sous l'arbre (traité d'Al Houdaybiyyah) .	11
2.6	Témoigner du Paradis en faveur de tous ceux pour qui le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a témoigné du Paradis.....	13
2.7	Reconnaître après le Prophète (صلى الله عليه وسلم), la supériorité de AbouBakr (رضي الله عنه) puis de Oumar (رضي الله عنه) sur le reste de la communauté. ....	14
2.8	Reconnaître la priorité au Khalifah à Outhmâne (رضي الله عنه) puis à Ali (رضي الله عنه) .....	15
2.9	Aimer les membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) fait partie de la foi.....	17
2.10	Reconnaître les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم) comme les mères des croyants (رضي الله عنهن).....	19
2.11	Reconnaître les mérites respectives de Khadîjah (رضي الله عنها) et Â'ichah (رضي الله عنها) parmi les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم).....	20
2.12	Désavouer l'attitude des Chiïtes Rawâfid qui détestent les compagnons et des Nawâsib qui font du tort aux membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) .....	21
2.13	S'abstenir de mentionner les différends qui opposèrent les compagnons et leurs défauts car leurs mérites surpassent leurs défauts .....	22
2.14	Les compagnons (رضي الله عنهم) sont les meilleurs Hommes après les prophètes (عليهم الصلاة والسلام).....	23
3	Bibliographie .....	24

## 1 Avant Propos

Louange à Allah, nous Le louons, nous sollicitons Son assistance et nous Lui demandons pardon. Nous nous mettons sous la protection d'Allah contre les méfaits de nos âmes et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah a guidé personne ne peut l'égarer, et celui qu'Il a égaré, personne ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, L'Unique, qui n'a pas d'associé et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son Messager.

Ainsi donc, la croyance islamique joue un rôle primordial dans l'édification de la communauté et dans l'éducation des gens. Sur elle repose les bases de la religion. Par conséquent, lorsque la croyance est correcte c'est toute la religion qui l'est et lorsqu'elle est altérée toute la religion l'est également.

**Aux premiers temps de l'Islam, la foi avait une grande place et un rôle fondamental chez les compagnons et ceux qui les ont suivi (qu'Allah les agrée tous). Ils l'ont acceptée avec facilité et aisance, sans aucune complication ni sinuosité!!**

**Ensuite, sont venues d'autres personnes qui ont dévié de la voie droite et ont fait fausse route. Ils ont appliqué leurs raisons à des questions sur lesquelles ils n'ont aucune emprise et se sont retrouvées dans des impasses. Ceci s'est complètement retourné contre eux.**

**Pour les raisons citées, entre autres, les savants (qu'Allah les fasse miséricorde) ont composé divers ouvrages pour affirmer l'unicité et exposer le dogme.**

**Parmi les plus illustres savants qui se sont exprimés au sujet de la doctrine (Al Aqida), qui lui consacrèrent et qui sont morts à son service, il y a le Cheikh de l'Islam, la figure de proue, Ahmad Ibn Abd al-Hakim Ibn Taymiyya an-Numayri al-Harrani (qu'Allah lui fasse miséricorde).**

**Il était, en effet, une épée brandie contre les innovateurs de son temps, et ces derniers ne pouvaient rien face à lui. Lorsque l'un d'eux essayaient de propager ses idées hérétiques, le cheikh se levait contre lui comme une tempête, et le réfutait avec des arguments et le réprimait preuves à l'appui.**

**A la fin, poussés par l'animosité, ils complotèrent contre lui, en lui attribuant des croyances déformées et des idées fausses, afin de monter le sultan contre lui.**

Cette épître (Al-Aqida Al-Wasatiya) a été composée par le cheikh Ibn Taymiyya au cours d'une seule séance, après la prière de l'après-midi (Asr), suite à la demande d'un juge de Wasit<sup>1</sup>, et ceci après l'invasion de l'Iraq et de ses environs par les Mongols, qui mirent le pays à feu et à sang. Pire, ils cherchèrent à induire les gens en erreur et à les faire douter de leurs croyances.

Aussi, ce juge avait écrit au cheikh, se plaignant de l'ignorance dans laquelle les gens étaient plongés, de la grande injustice, de la religion qui s'efface et de la rareté de la science. Il lui demanda de lui écrire une profession de foi pour remédier à tout cela. Au début, le cheikh de l'islam ne donna pas son accord et répliqua :

« La profession de foi des imams de la Sunnah fut déjà rédigée »<sup>2</sup>. Mais le juge de Wasit insista et réitéra sa demande en lui disant : « La seule profession de foi que je désire est celle que tu auras toi-même écrite! »

Le cheikh finit alors par lui rédiger cette profession de foi dans les circonstances mentionnées plus haut.

Cette profession de foi s'est ensuite répandue grâce à sa simplicité, et Allah a fait en sorte qu'elle soit agréée par les gens et qu'elle connaisse une grande diffusion. Dès lors, elle fut connue sous le nom de la « Profession de foi Wasitiyya - Al-Aqidatu Al-Wasitiyya » en référence au juge de Wasit qui fut la cause de sa composition.

Certes, cet effort et ce travail scientifique, ne pouvaient être ainsi fournis que pour un livre pareil, d'autant plus qu'il est accompagné de commentaires et d'annotations rédigés par l'érudit d'al-Qasim (région au centre de l'Arabie) Abd ar-Rahman Ibn Nasir as-Sa'di, mort en l'an 1376 de l'Hégire (qu'Allah lui fasse miséricorde) en plus des commentaires faits par le cheikh Abd al Aziz Ibn Baz, qu'Allah le protège.

Pour finir, nous demandons à Allah d'accorder Sa miséricorde à nos précédents imams et savants qui n'ont ménagé aucun effort pour asseoir les bases de la doctrine et affermir ses fondements dans les âmes. Ils accomplirent cela en théorie et en pratique, par l'appel à l'Islam (da'awa), le djihad, l'apprentissage et l'enseignement, par leurs écrits et compilations.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un village situé dans une province de l'Iraq. Voir Mu'jam al-Buldan (5/347). Ce juge s'appelait Radiyy ad-din al Wasiti comme il est rapporté dans le livre d'Ibn Abd al-Hadi: al-Uqud ad-Durriyya, P210.

<sup>2</sup> Comme l'imam Ahmad, Abd Allah (le fils de Ahmad), Lalaka'i, Ibn Nasr, Tabari et autre imams de la Sunnah.

Nous te demandons, mon Dieu, de nous permettre d'emprunter leur voie, de nous faire suivre leur route et de les rejoindre dans des circonstances favorables, O le plus Miséricordieux des miséricordieux !

Et que Ta prière, Ton salut et Tes bénédictions, aillent à notre Prophète Muhammad, à sa famille et à tous ses compagnons.

Notre dernière invocation est : Louange au Seigneur des univers

**Avant-Propos tiré du Livre (Voir Bibliographie au chapitre 3)**

## 2 Chapitre IX - Les Compagnons (رضي الله عنهم)

### 2.1 S'abstenir de toute critique et animosité à l'égard des compagnons (رضي الله عنهم)

#### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَمِنْ أُصُولِ أَهْلِ السُّنَّةِ وَالْجَمَاعَةِ سَلَامَةٌ قُلُوبِهِمْ وَأَسِنَّتُهُمْ  
لَأَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - كَمَا وَصَفَهُمُ اللَّهُ بِهِ فِي قَوْلِهِ تَعَالَى:  
«وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا  
تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَؤُوفٌ رَحِيمٌ» «الحشر 10» .

Parmi les principes des gens de la Sunnah et de l'union, il y a leur abstention de toute critique et de toute animosité à l'égard des compagnons du Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم), comme les a décrits le Très Haut dans ce verset : «*Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux.»* » (S.59 V.10)

#### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

Cette invocation qui émane de ceux qui ont suivi les Muhâjirûn et les Ansâr<sup>1</sup>, dans la voie de la bienfaisance, prouve que leur amour pour les compagnons du prophète (صلى الله عليه وسلم) et leurs éloges à leur égard sont à leur comble.

En effet, celui qui œuvre pour l'obtention d'une chose, agit en vue de la concrétiser. Il fait donc des efforts pour ce faire, en demandant à son Seigneur de l'aider à obtenir cela.

Or, les premiers à être concernés par cette invocation sont les compagnons qui nous ont précédés dans la foi, qui l'ont concrétisée, et qui ont obtenu comme preuves et dons, dans cette voie, ce que d'autres n'ont pu obtenir.

En outre, le rejet de toute rancœur quelle qu'elle soit implique la perfection de l'amour éprouvé à leur sujet.

<sup>1</sup> Al- Muhâjirûn sont les musulmans qui ont émigré vers Médine, la ville du Prophète (صلى الله عليه وسلم).

Al Ansâr sont les musulmans de Médine qui ont accueillis et soutenu le Prophète (صلى الله عليه وسلم) et Al- Muhâjirûn. Note du relecteur.

Les partisans de la Sunnah aiment ainsi les Compagnons (رضي الله عنهم)

- pour leurs mérites,
- pour leur foi de la première heure,
- pour le privilège d'avoir été en compagnie du Prophète (صلى الله عليه وسلم),
- ainsi que pour leur bienfaisance envers toute la communauté.

Ils sont en effet ceux qui ont transmis tout ce qui a été rapporté du Prophète (صلى الله عليه وسلم). Ainsi, aucun savoir ni aucun bienfait n'est parvenu si ce n'est par leur intermédiaire.

### Annotation du Cheikh Ibn Bâz (رحمه الله)

En définitive, la doctrine des gens de la Sunnah et de l'union au sujet des compagnons et de leurs différends est la suivante :

- ils préservent leurs cœurs et leurs langues de toute haine ou critique à leur encontre.
- Ils les aiment tous et implorent Allah d'être satisfaits d'eux ;
- ils mettent en avant leurs qualités et dissimulent leurs défauts, c'est à dire les défauts qui ont été attribués à certains parmi eux ;
- ils s'abstiennent de se prononcer au sujet des différends qui les ont opposés et considèrent qu'ils étaient, en cela, entre deux positions :
  - soit des gens qui ont fait un effort de compréhension et ont vu juste,
  - soit des gens qui ont fait cet effort et se sont trompés.

**Or, celui qui voit juste à deux récompenses, et celui qui se trompe en a une pour l'effort fourni. Quant à son erreur, elle lui sera pardonnée.**

- ✓ Et à supposer que l'un d'eux ait commis des erreurs en dehors du cadre de l'effort de réflexion, il a comme bonnes actions ce qui les submergera et les fera disparaître.
- ✓ Par ailleurs, montrer l'erreur de celui parmi eux qui s'est trompé en rendant un jugement quelconque ne veut nullement dire faire apparaître ses défauts. Au contraire, cela fait partie de ce qui nous est obligatoirement imposé de même que nous l'impose la bienveillance envers la communauté.

## 2.2 S'abstenir d'insulter et de dénigrer les compagnons (رضي الله عنهم)

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَطَاعَةَ النَّبِيِّ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - فِي قَوْلِهِ: « لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي فَوَالَّذِي نَفْسِي  
بِيَدِهِ لَوْ أَنَّ أَحَدَكُمْ أَنْفَقَ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدًّا أَحَدِهِمْ وَلَا نُصِيفَةً »

Les partisans de la Sunnah obéissent au Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui a dit :  
« N'insultez pas mes compagnons ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si l'un d'entre vous dépensait l'équivalent de la montagne de Uhud en or (comme aumône), il n'atteindrait pas ce que l'un d'entre eux tient dans le creux des deux mains ni même sa moitié. »

Rapporté par Boukhâri (7/21) et Mouslim (4/1964) d'après Abu Sa'id (رضي الله عنه)

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

La communauté est donc tenue :

- d'obéir au Prophète (صلى الله عليه وسلم) dans tout, surtout dans ce point particulier,
- et d'avoir pour les compagnons la plus grande des estimés.
- Ils les respectent
- et ont pour doctrine que des œuvres modestes venant de l'un d'eux valent des œuvres importantes venant d'autrui, comme il est dit dans ce hadith.

**C'est là une des plus grandes preuves de leur supériorité.**

## 2.3 Reconnaître les mérites et degrés des premiers compagnons (رضي الله عنهم) sur ceux d'après eux.

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيَقْبَلُونَ مَا جَاءَ بِهِ الْكِتَابُ وَالسُّنَّةُ وَالْإِجْمَاعُ مِنْ فَضَائِلِهِمْ وَمَرَاتِبِهِمْ.  
وَيُفَضَّلُونَ مَنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ الْفَتْحِ - وَهُوَ صَلْحُ الْحُدَيْبِيَّةِ - وَقَاتَلَ عَلَى مَنْ أَنْفَقَ مِنْ بَعْدِ  
وَقَاتَلَ.

Les partisans de la Sunnah acceptent également les mérites et degrés que mentionnent le Qur'ān, la Sunnah et le consensus (*ijmā'*) à leur sujet, et ils considèrent que les compagnons qui ont dépensé et combattu avant la conquête – en l'occurrence le traité d'*al-Hudaybiyya* –, ont plus de mérite que ceux qui ont réalisé cela après.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

Le Très Haut ainsi que Son Messager (صلى الله عليه وسلم) ont attribué aux compagnons de nombreuses qualités<sup>1</sup> par lesquelles ils surpassent les autres membres de la communauté. Aussi, ces derniers sont tenus d'y croire et d'aimer les compagnons (رضي الله عنهم) pour ces mérites.

En outre, le traité d'*al-Hudaybiyyah* a été appelé conquête car il fut à l'origine de nombreux avantages et bienfaits ainsi que de nombreuses conversions à l'islam.

C'est pour cela que les gens qui se sont convertis avant ce traité et qui ont dépensé et combattu sont considérés comme meilleurs que ceux qui ont fait cela après ce traité. Ce mérite est dû à leur islam de la première heure, au moment où les musulmans étaient faibles et leurs ennemis nombreux, de même qu'existaient de nombreux obstacles et difficultés dans la voie de l'islam.

---

<sup>1</sup> L'imam Ahmad est l'auteur d'un livre volumineux intitulé « **Fadaa'il as-Sahaaba** », publié en deux tomes avec la révision du cheick Wasiyy Allah ' Abbas.



## 2.4 Reconnaître la supériorité des Muhâjirûn sur les Ansârs

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيُقَدِّمُونَ الْمُهَاجِرِينَ عَلَى الْأَنْصَارِ

Ils donnent la préférence aux Muhâjirûn (émigrés) sur les Ansârs.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

La raison est que les Muhâjirûn ont réuni les deux qualités :

- de la lutte au service de l'islam et
- de l'émigration.

Et c'est pour cela que les Khalifes bien guidés et le reste des dix élus du paradis font partie des Al-Muhâjirûn.

Au demeurant, Allah mentionne les Al-Muhâjirûn avant les Ansârs :

- dans la Sourate 9 At-Tawba: v100,
- et la Sourate 9 At-Tawba: v117
- et dans la Sourate 59 Al-Hashr: v8.

وَالسَّابِقُونَ الْأَوْلَىٰ أُولَئِكَ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ إِيْحْسَانًا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ

« Les tout premiers [croyants] parmi les émigrés (muhâjirûn) et les Auxiliaires (Ansars) et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils l'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! »

Sourate 9 At-Tawba: v100

لَقَدْ تَابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ مِنْ بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبَ فَرِيقٍ مِنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ إِنَّهُ بِهِمْ رَءُوفٌ رَحِيمٌ

« Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Emigrés (muhâjirûn) et des Auxiliaires (Ansars) qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard.»

Sourate 9 At-Tawba: v117

لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِنْ دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِنَ اللَّهِ  
وَرِضْوَانًا وَيَنْصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ أُولَئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ

« [Il appartient aussi] aux émigrés (muhâjirûn) besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause) d'Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. »

Sourate 59 Al-Hashr: v8

Il va de soi que cette préférence est collective et ne signifie pas que tout Muhâjir est meilleur que tout Ansâri.

## 2.5 Avoir la certitude sur l'agrément d'Allah par rapport au gens de Badr et ceux ayant prêté serment d'allégeance sous l'arbre (traité d'Al Houdaybiyyah)

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيُؤْمِنُونَ بِأَنَّ اللَّهَ قَالَ لِأَهْلِ بَدْرِ - وَكَانُوا ثَلَاثَ مِائَةٍ وَبِضْعَةَ عَشَرَ -: « اَعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ. فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ ». وَبِأَنَّهُ لَا يَدْخُلُ النَّارَ أَحَدٌ بَايَعَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ؛ كَمَا أَخْبَرَ بِهِ النَّبِيُّ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - بَلْ لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ، وَكَانُوا أَكْثَرَ مِنْ أَلْفٍ وَأَرْبَعِ مِائَةٍ.

Ils ont également pour doctrine qu'Allah a dit aux gens de Badr – qui étaient quelque trois cent seize : « *Faites, ce que bon vous semble, car Je vous ai pardonné !* » [Rapporté par Bukhari (7/305) et Muslim (4/1941)].

De même «*Qu'aucun de ceux qui ont prêté serment sous l'arbre n'entrera au feu*» [Rapporté par Muslim (4/1941)], comme l'a soutenu le Prophète (صلى الله عليه وسلم). Bien plus, Allah est satisfait d'eux et ils le sont également à Son sujet. Ils étaient alors plus de mille quatre cent.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

C'est-à-dire qu'Allah les a agréés en disant :

لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche » Sourate 48 Al-Fath: v18

Leur nombre était alors compris entre mille quatre cents et mille cinq cents. Aussi, on témoigne que les gens de Badr et les gens du serment d'allégeance (de la satisfaction) iront au paradis et seront épargnés du feu.

Ce témoignage est plus particulier que celui qui est affirmé dans ce verset au sujet de tous les compagnons (رضي الله عنهم) :

وَمَا لَكُمْ أَلَّا تُنْفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلِلَّهِ مِيرَاثُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا يَسْتَوِي مِنْكُمْ  
مَنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَاتَلَ أُولَئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِنَ الَّذِينَ أَنْفَقُوا مِنْ بَعْدِ  
وَقَاتَلُوا وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ

«Et qu'avez-vous à ne pas dépenser dans le chemin d'Allah, alors que c'est à Allah que revient l'héritage des cieus et de la terre ?

On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête...

ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. **Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense, et Allah est Grand-Connaissseur de ce que vous faites. »**

**Sourate 57 Al-Hadîd :v10**

## 2.6 Témoigner du Paradis en faveur de tous ceux pour qui le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a témoigné du Paradis

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيَشْهَدُونَ بِالْجَنَّةِ لِمَنْ شَهِدَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - كَالْعَشْرَةِ، وَثَابِتِ  
بْنِ قَيْسِ بْنِ شَمَّاسٍ، وَغَيْرِهِمْ مِنَ الصَّحَابَةِ.

Les adeptes de la Sunnah témoignent également que l'accès au Paradis est garanti à ceux en faveur desquels le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a témoigné, tels les dix hommes<sup>1</sup> ainsi que Thâbit ibn Qays ibn Shammâs<sup>2</sup> et autres compagnons.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

C'est là, très certainement, une des plus grandes faveurs, à savoir que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) les a spécifiés en témoignant de leur entrée au paradis.

Ce témoignage fait partie de preuves de la véracité de sa mission (صلى الله عليه وسلم), car tous les compagnons que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a désignés en témoignant de leur entrée au paradis sont restés dans la voie de la foi et de la rectitude, jusqu'à ce qu'ils aient ce qui leur fut promis. Qu'Allah les agrée.

---

<sup>1</sup> Il est rapporté d'après Abd Rahman ibn Awf : « Le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Abou Bakr sera au paradis, Omar sera au paradis, Outhmâne sera au paradis, Ali sera au paradis, Zoubayr (ibn al-'Awwam) sera au paradis, Talha (Ibn Ubaydullah) sera au paradis, Abd Rahman ibn Awf sera au paradis, Saad (ibn Abi Waqqas) sera au paradis, Saïd (ibn Zayd) sera au paradis et Abou Ubaydah Ibn al-Djarrah sera au paradis. »  
Rapporté par at-Tirmidhi, 3680

<sup>2</sup> Comme l'ont rapporté Bukhari (6/456) et Muslim (1/110)

## 2.7 Reconnaître après le Prophète (صلى الله عليه وسلم), la supériorité de AboûBakr (رضي الله عنه) puis de Oumar (رضي الله عنه) sur le reste de la communauté.

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيُقَرَّرُونَ بِمَا تَوَاتَرَ بِهِ النَّقْلُ عَنْ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ عَلِيِّ بْنِ أَبِي طَالِبٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - وَغَيْرِهِ مِنْ أَنَّ خَيْرَ هَذِهِ الْأُمَّةِ بَعْدَ نَبِيِّهَا : أَبُو بَكْرٍ، ثُمَّ عُمَرُ. وَيُثَلَّثُونَ بِعُثْمَانَ، وَيُرَبِّعُونَ بِعَلِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ؛ كَمَا دَلَّتْ عَلَيْهِ الْأَثَارُ، وَكَمَا أَجْمَعَ الصَّحَابَةُ عَلَى تَقْدِيمِ عُثْمَانَ فِي الْبَيْعَةِ.

[Les partisans de la Sunnah et du Consensus] affirment également ce qui fut rapporté de manière abondante d'après l'émir des croyants 'Ali ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه)<sup>1</sup> et autres à savoir que :

- « *Le meilleur de cette communauté, après son Prophète (صلى الله عليه وسلم) , reste AboûBakr puis 'Umar.* »
- Ils attribuent à Outhmâne le troisième rang et le quatrième à 'Ali, (رضي الله عنهم), comme cela est indiqué dans les paroles rapportées (d'après les prédécesseurs).
- Et comme cette priorité donnée à Outhmâne fut le consensus des compagnons lors du serment d'allégeance

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

. ...Et du Khalifah, veut dire l'auteur. En effet, le Khalifah n'a pu être accordé à l'un de ces deux hommes (Outhmâne et Ali) qu'après la consultation de tous les musulmans, toutes classes confondues. Ce récit est célèbre dans les livres d'histoire [Voir al-Bidaaya wa-an-Nihaaya (7/18) d'Ibn Kathir]

---

<sup>1</sup> Rapporté par Bukhari (3671) d'après Muhammad Ibn al-Hanafîyya qui a dit :  
« J'ai demandé à mon père - il s'agit de Ali (رضي الله عنه) -: « Quel est le meilleur homme après le prophète (صلى الله عليه وسلم) ? ». Il répondit : AboûBakr.  
J'ai dit : 'Et ensuite?', Oumar répliqua-t-il.  
J'ai eu peur qu'il ne dise : Outhmâne, je lui ai dit alors : Et ensuite, c'est toi?  
Il m'a répondu : Je ne suis qu'un musulman parmi tant d'autres [...] »

## 2.8 Reconnaître la priorité au Khalifah à Outhmâne (رضي الله عنه) puis à Ali (رضي الله عنه)

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

مَعَ أَنَّ بَعْضَ أَهْلِ السُّنَّةِ كَانُوا قَدْ اخْتَلَفُوا فِي عُثْمَانَ وَعَلِيٍّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - بَعْدَ اتِّفَاقِهِمْ عَلَى تَقْدِيمِ أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ - أَيُّهُمَا أَفْضَلُ؟ فَقَدَّمَ قَوْمٌ عُثْمَانَ: وَسَكَتُوا، أَوْ رَبَّعُوا بِعَلِيٍّ، وَقَدَّمَ قَوْمٌ عَلِيًّا، وَقَوْمٌ تَوَقَّفُوا. لَكِنْ اسْتَقَرَّ أَمْرُ أَهْلِ السُّنَّةِ عَلَى تَقْدِيمِ عُثْمَانَ، ثُمَّ عَلِيٍّ. وَإِنْ كَانَتْ هَذِهِ الْمَسْأَلَةُ - مَسْأَلَةُ عُثْمَانَ وَعَلِيٍّ - لَيْسَتْ مِنَ الْأَصُولِ الَّتِي يُضَلُّ الْمُخَالَفُ فِيهَا عِنْدَ جُمُهورِ أَهْلِ السُّنَّةِ. لَكِنَّ الَّتِي يُضَلُّ فِيهَا: مَسْأَلَةُ الْخِلَافَةِ، وَذَلِكَ أَنَّهُمْ يُؤْمِنُونَ أَنَّ الْخَلِيفَةَ بَعْدَ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - : أَبُو بَكْرٍ، وَعُمَرُ، ثُمَّ عُثْمَانُ، ثُمَّ عَلِيٌّ. وَمَنْ طَعَنَ فِي خِلَافَةِ أَحَدٍ مِنْ هَؤُلَاءِ؛ فَهُوَ أَضَلُّ مِنْ حِمَارِ أَهْلِهِ.

Cependant, après s'être entendus à l'unanimité pour donner la priorité à AbouBakr et Oumar (رضي الله عنهما), certains partisans de la Sunnah ont divergé quant à savoir lequel de Outhmâne et de Ali était le meilleur (رضي الله عنهما) :

- Certains donnèrent la priorité à Outhmâne puis gardèrent le silence,
- d'autres la donnèrent à Ali puis ne se prononcèrent pas.
- ✓ Cependant, les gens de la Sunnah ont fini par donner la priorité à Outhmâne, suivi de Ali.
- ✓ Il reste que cette question sur la prééminence de 'Uthman sur Ali, ne fait pas partie des principes fondamentaux de la foi qui valent à celui qui le contredit d'être taxé d'égaré. Et ce, chez la majorité des gens de la Sunnah.

En revanche, la question sur laquelle les contradicteurs sont taxés d'égarés est celle du Khalifah. Et ce, dans la mesure où les partisans de la Sunnah ont pour doctrine que le Khalife après le Prophète (صلى الله عليه وسلم) est :

- AbouBakr (رضي الله عنه),
- puis Oumar (رضي الله عنه),
- puis Outhmâne (رضي الله عنه),
- puis Ali (رضي الله عنه)

Celui qui conteste le Khalifah de l'un d'entre eux est plus perdu que son propre âne.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

L'auteur entend que les divergences qui existent au sein de la communauté sont de deux sortes :

- La première concerne les divergences au niveau des ramifications et des questions qui relèvent de l'effort de réflexion (ijtihaad).
  - Questions pour lesquelles la personne qui émet un jugement (les juges, muftis, auteurs ou enseignants) est récompensée deux fois si elle produit un effort de réflexion et voit juste.
  - Et, lorsqu'elle fait cet effort et se trompe, elle a une seule récompense. *[Comme il a été rapporté de façon sahih de la part du Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui a dit : « Lorsque celui qui rend un jugement après avoir fait un effort de réflexion voit juste, il aura droit à deux récompenses, et s'il se trompe, il aura droit à une récompense ».*  
*Rapporté par Bukhaari (7352) et Muslim (1716) d'après 'Amr ibn al-'As.]*
- La deuxième concerne les divergences dans les questions relatives aux principes fondamentaux comme :
  - la question des attributs du Créateur,
  - de la prédestination,
  - de la foi, et autres.
  - Là, on taxe d'égarés ceux qui contredisent ce qui est indiqué par le Qur'ān et la Sunnah et la voie des Prédécesseurs (les compagnons et ceux qui les ont convenablement suivis).

Ainsi donc, considérer que Ali (رضي الله عنه) avait la priorité sur Outhmāne (رضي الله عنه) concernant le Khalifah compte parmi les innovations.

- Ceux qui intègrent cette innovation à leur croyance sont pour le plus souvent chiites.
- Les partisans d'une telle doctrine ont jeté le discrédit sur tous les Muhājirūn et tous les Ansārs, comme l'a dit plus d'un parmi les Prédécesseurs.

**Quant à la préférence pour l'un ou l'autre, elle reste une question de moindre importance qui appartient au genre de points qui sont sujets aux divergences dues aux efforts d'interprétation.**



## 2.9 Aimer les membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) fait partie de la foi

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيُحِبُّونَ أَهْلَ بَيْتِ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - وَيَتَوَلَّوْنَهُمْ، وَيَحْفَظُونَ فِيهِمْ وَصِيَّةَ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - : حَيْثُ قَالَ يَوْمَ غَدِيرِ خَمٍّ : « أَدْرَكُمُ اللَّهُ فِي أَهْلِ بَيْتِي

«  
وَقَالَ أَيْضًا لِلْعَبَّاسِ عَمَّهُ - وَقَدْ اشْتَكَى إِلَيْهِ أَنَّ بَعْضَ قُرَيْشٍ يَجْفُو بَنِي هَاشِمٍ - فَقَالَ : «  
وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ ؛ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحِبُّوكُمْ ؛ لِلَّهِ وَلِقَرَابَتِي .  
وَقَالَ : « إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى بَنِي إِسْمَاعِيلَ ، وَاصْطَفَى مِنْ بَنِي إِسْمَاعِيلِ كِنَانَةَ ، وَاصْطَفَى  
مِنْ كِنَانَةَ قُرَيْشًا ، وَاصْطَفَى مِنْ قُرَيْشٍ بَنِي هَاشِمٍ ، وَاصْطَفَانِي مِنْ بَنِي هَاشِمٍ . »

[Les partisans de la Sunnah] aiment également les membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) ; ils sont leurs alliés et observent à leur égard la recommandation de Muhammad (صلى الله عليه وسلم) lorsqu'il dit le jour de *Ghadir Khum* :

« *Je vous rappelle à Allah au sujet de ma famille.* »

[Rapporté par Muslim (4/1873) d'après Zayd Ibn Arqam]

Il (صلى الله عليه وسلم) a dit également à son oncle Al-'Abbâs (رضي الله عنه) qui était venu se plaindre à lui du comportement hostile de certains Quraychites à l'égard des Banû Hâshim :

« *Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne vous auront pas aimés pour Allah et pour le lien de parenté qui nous lie !* »

[Rapporté - en ces termes - par Ibn Abi Shayba (12/109) et Ahmad dans Fada'il as-Sahaba (1756) via Sufyan d'après son père, d'après Abu ad-Duha, d'après al-Abbas.]

Il (صلى الله عليه وسلم) a dit également :

« *Allah a choisi les enfants d'Ismaël. Et parmi eux, Il a choisi Kinâna. Et de Kinâna, Quraysh. De Quraysh, Banî Hâshim. Et de Banî Hâshim, Il m'a choisi.* »

[Rapporté par Muslim (4/1782)]

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

Aussi, l'amour des membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) est obligatoire, et ce pour diverses raisons:

- En premier lieu, pour leur islam, leurs mérites et leurs antécédents.
- Ensuite parce qu'ils se distinguent en tant que proche famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et pour la filiation qu'ils ont en commun.
- Et parce que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) nous a sollicité et encouragé en ce sens.
- Egaleme nt car cela est une preuve d'amour envers le Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui a dit :  
«Parmi les enfants d'Ismaël Allah a choisi les kinaana ; parmi les Kinaana Il a choisi les Quraychites, Il a choisi les Banû Hâshim; et Il m'a choisi parmi les Banû Hâshim »  
[**Rapporté pat Muslim (4/1782)**].

Il est donc (صلى الله عليه وسلم) l'élite de l'élite. Allah lui a réuni toutes sortes de marques de noblesse.

## **2.10 Reconnaître les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم) comme les mères des croyants (رضي الله عنهن)**

### **Ibn Taymiyya (رحمه الله)**

وَيَتَوَلَّوْنَ أَزْوَاجَ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - أُمَّهَاتِ الْمُؤْمِنِينَ، وَيُؤْمِنُونَ بِأَنَّهِنَّ  
أَزْوَاجُهُ فِي الْآخِرَةِ: خُصُوصًا خَدِيجَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أُمَّ أَكْثَرِ أَوْلَادِهِ،

[Les partisans de la Sunnah] prennent pour alliées les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم), les mères des croyants (رضي الله عنهن) et ils ont pour croyance qu'elles seront ses épouses dans l'au-delà, surtout Khadijah, la mère de la plupart de ses enfants.

### **Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)**

En effet, elle est la mère de tous ses enfants, garçons et filles, à part Ibrahim qu'il a eu avec Maria la copte, sa serve.

## 2.11 Reconnaître les mérites respectives de Khadījah (رضي الله عنها) et Â'ichah (رضي الله عنها) parmi les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم)

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَأَوَّلَ مَنْ آمَنَ بِهِ وَعَاظَدَهُ عَلَى أَمْرِهِ، وَكَانَ لَهَا مِنْهُ الْمَنْزِلَةُ الْعَالِيَةُ. وَالصَّديقَةُ بِنْتُ  
الصَّديقِ رَضِيَ اللهُ عَنْهَا، الَّتِي قَالَ فِيهَا النَّبِيُّ - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - : « فَضْلُ عَائِشَةَ  
عَلَى النِّسَاءِ كَفَضْلِ الثَّرِيدِ عَلَى سَائِرِ الطَّعَامِ »

La première personne à avoir cru en lui et à l'avoir soutenu. Il avait une grande considération pour elle. Ainsi que la véridique fille du véridique au sujet de laquelle le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

« *Le mérite de Â'ichah sur les autres femmes est comme celui du tharîd (Plat à base de pain et de viande) sur les autres mets.* »

[Rapporté par Bukhari (7/106) et Muslim (4/1895)]

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

Â'ichah et Khadījah (رضي الله عنهما) sont les meilleures parmi les épouses du Prophète (صلى الله عليه وسلم). Les savants ont divergé quant à désigner la meilleure des deux, mais ce qui est le plus juste est que chacune possède des mérites et des caractéristiques que l'autre ne possède pas.

#### **En effet, Khadījah possède l'ancienneté de la conversion,**

- l'assistance et l'encouragement du Prophète (صلى الله عليه وسلم) dans les débuts de sa mission,
- elle est également la mère de la plupart de ses enfants,
- qualités que Â'ichah ne possède pas.

#### **Mais cette dernière a pour elle le mérite de la science,**

- de l'enseignement
- et le service rendu à la communauté,
- ce que ne possède pas Khadījah.

## 2.12 Désavouer l'attitude des Chiites Rawâfid qui détestent les compagnons et des Nawâsib qui font du tort aux membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم)

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيَتَّبِرُونَ مِنْ طَرِيقَةِ الرَّوَافِضِ الَّذِينَ يُبَغِضُونَ الصَّحَابَةَ وَيَسُبُّونَهُمْ. وَطَرِيقَةُ النَّوَاصِبِ الَّذِينَ يُؤْذُونَ أَهْلَ الْبَيْتِ بِقَوْلٍ أَوْ عَمَلٍ.

Les partisans de la Sunnah désavouent également le comportement des Rawâfid qui détestent les compagnons et les insultent ainsi que le comportement des Nawâsib qui font du tort aux membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) par leurs paroles ou leurs actes.

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

**Le premier à avoir appelé les [Chiites] Rawâfid par ce nom est Zayd ibn Ali** qui s'est révolté au début du règne des Abbasides et reçut l'allégeance de nombreux chiites.

Mais lorsqu'ils eurent une discussion avec lui au sujet d'AbouBakr et Oumar et qu'ils lui demandèrent de les désavouer, ce qu'il refusa, ils se séparèrent de lui.

- Il (رحمه الله) leur dit alors : « Vous me contestez [رفضتموني] ? ».
- Ils furent appelés, dès lors, les « Contestataires [الرافضة - الروافض] - Rawâfid » [Voir al Bidaya wa-an Nihaya (9/327) d'Ibn Kathir]

Ils formaient de nombreuses sectes ; il y avait les extrémistes et ceux qui étaient plus modérés. Ces sectes sont connues.

**Quant aux Nawâsib**, il s'agit des gens qui ont exprimé leur animosité et leur haine aux membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم).

Ils avaient une existence dans cette communauté lors des débuts pour des raisons politiques bien connues, mais, grâce à Allah, ils ont disparu depuis longtemps.

### 2.13 S'abstenir de mentionner les différends qui opposèrent les compagnons et leurs défauts car leurs mérites surpassent leurs défauts

#### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

وَيُمْسِكُونَ عَمَّا شَجَرَ بَيْنَ الصَّحَابَةِ، وَيَقُولُونَ: إِنَّ هَذِهِ الْآثَارَ الْمَرْوِيَّةَ فِي مَسَاوِيهِمْ مِنْهَا مَا هُوَ كَذِبٌ، وَمِنْهَا مَا قَدْ زِيدَ فِيهِ وَنُقِصَ وَغَيَّرَ عَنْ وَجْهِهِ، وَالصَّحِيحُ مِنْهُ هُمْ فِيهِ مَعْدُورُونَ: إِمَّا مُجْتَهِدُونَ مُصِيبُونَ، وَإِمَّا مُجْتَهِدُونَ مُخْطِئُونَ. وَهُمْ مَعَ ذَلِكَ لَا يَعْتَقِدُونَ أَنَّ كُلَّ وَاحِدٍ مِنَ الصَّحَابَةِ مَعْصُومٌ عَنْ كِبَائِرِ الْإِثْمِ وَصَغَائِرِهِ؛ بَلْ يَجُوزُ عَلَيْهِمُ الدُّنُوبُ فِي الْجُمْلَةِ. وَأَلْهَمَ مَنِ السَّوَابِقِ وَالْفَضَائِلِ مَا يُوجِبُ مَغْفَرَةَ مَا يَصْدُرُ مِنْهُمْ - إِنْ صَدَرَ - حَتَّى إِنَّهُمْ يُغْفَرُ لَهُمْ مِنَ السَّيِّئَاتِ مَا لَا يُغْفَرُ لِمَنْ بَعْدَهُمْ؛ لِأَنَّ لَهُمْ مِنَ الْحَسَنَاتِ الَّتِي تَمْحُو السَّيِّئَاتِ مَا لَيْسَ لِمَنْ بَعْدَهُمْ. وَقَدْ ثَبَتَ بِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - أَنََّّهُمْ خَيْرُ الْقُرُونِ، وَأَنَّ الْمُدَّ مِنْ أَحَدِهِمْ إِذَا تَصَدَّقَ بِهِ كَانَ أَفْضَلَ مِنْ جَبَلٍ أَحَدٍ دَهَبًا مِمَّنْ بَعْدَهُمْ.

Les partisans de la Sunnah s'abstiennent de mentionner les différends qui opposèrent les compagnons, et ils disent :

- ❖ « On trouve, parmi ces récits qui mentionnent leurs défauts soit du mensonge, soit des ajouts, des diminutions, et des altérations par rapport au fait initial.
- ❖ Concernant la part *sahih* (vraie) de ces récits, les compagnons sont excusés, et ce, dans le cadre d'un effort de réflexion pour lequel ils ont pu, soit avoir vu juste, soit se tromper.
- ❖ Cependant, les partisans de la Sunnah ne considèrent pas que les compagnons soient infaillibles et à l'abri des péchés capitaux ou véniels. Non, ils sont de façon générale, susceptibles de commettre des péchés.
- ❖ Mais ils possèdent comme antécédents et mérites ce qui implique nécessairement le pardon des péchés si péchés il y a.
- ❖ Plus que cela, ils ont comme péchés pardonnés ce que n'ont pas les générations postérieures puisqu'ils ont à leur actif des œuvres pieuses (qui effacent leurs péchés) que n'ont pas ceux qui leur ont succédé.
- ❖ En outre, il est établi sur la base d'un hadith du Prophète (صلى الله عليه وسلم) que :
  - « **La meilleure génération est la leur** »  
[Rapporté par Bukhari (5/190) et Muslim (2535) d'après Imran Ibn Husayn],
  - et que l'aumône qui tient dans le creux des deux mains d'un compagnon est meilleure que l'équivalent de la montagne de Uhud en or donné par un autre.  
[Rapporté par Bukhari (7/21) et Muslim (4/1964) d'après Abu Sa'id.]

### Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)

En d'autres termes, ces mérites, s'ils sont comparés aux défauts - si défauts il y a - les font disparaître, et personne ne pourra atteindre le mérite qu'ils ont en cela (رضي الله عنهم)

## **2.14 Les compagnons (رضي الله عنهم) sont les meilleurs Hommes après les prophètes (عليهم الصلاة والسلام)**

### Ibn Taymiyya (رحمه الله)

ثُمَّ إِذَا كَانَ قَدْ صَدَرَ مِنْ أَحَدِهِمْ ذَنْبٌ؛ فَيَكُونُ قَدْ تَابَ مِنْهُ، أَوْ أَتَى بِحَسَنَاتٍ تَمْحُوهُ، أَوْ غُفِرَ لَهُ؛ بِفَضْلِ سَابِقَتِهِ، أَوْ بِشَفَاعَةِ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - الَّذِي هُمْ أَحَقُّ النَّاسِ بِشَفَاعَتِهِ، أَوْ ابْتُلِيَ بِبَلَاءٍ فِي الدُّنْيَا كُفِّرَ بِهِ عَنْهُ. فَإِذَا كَانَ هَذَا فِي الذُّنُوبِ الْمُحَقَّقَةِ؛ فَكَيْفَ الْأُمُورِ الَّتِي كَانُوا فِيهَا مُجْتَهِدِينَ: إِنْ أَصَابُوا؛ فَلَهُمْ أَجْرَانِ، وَإِنْ أَخْطَأُوا؛ فَلَهُمْ أَجْرٌ وَاحِدٌ، وَالْخَطَأُ مَغْفُورٌ. ثُمَّ إِنَّ الْقَدْرَ الَّذِي يُنْكَرُ مِنْ فِعْلٍ بَعْضُهُمْ قَلِيلٌ نَزَرَ مَغْفُورٌ فِي جَنْبِ فَضَائِلِ الْقَوْمِ وَمَحَاسِنِهِمْ؛ مِنَ الْإِيمَانِ بِاللَّهِ، وَرِسُولِهِ، وَالْجِهَادِ فِي سَبِيلِهِ، وَالْهَجْرَةِ، وَالنُّصْرَةِ، وَالْعِلْمِ النَّافِعِ، وَالْعَمَلِ الصَّالِحِ. وَمَنْ نَظَرَ فِي سِيرَةِ الْقَوْمِ بِعِلْمٍ وَبَصِيرَةٍ، وَمَا مِنَ اللَّهِ عَلَيْهِمْ بِهِ مِنَ الْفَضَائِلِ؛ عَلِمَ يَقِينًا أَنَّهُمْ خَيْرُ الْخَلْقِ بَعْدَ الْأَنْبِيَاءِ؛ لَا كَانَ وَلَا يَكُونُ مِثْلَهُمْ، وَأَنَّهُمْ الصَّفْوَةُ مِنْ قُرُونِ هَذِهِ الْأُمَّةِ الَّتِي هِيَ خَيْرُ الْأُمَمِ وَأَكْرَمُهَا عَلَى اللَّهِ.

Par ailleurs, s'il est arrivé qu'un compagnon commette un péché,

- ❖ il s'en est alors certainement repenti,
- ❖ ou a accompli des œuvres de bien qui l'effacent,
- ❖ ou il bénéficie du pardon en vertu de son ancienneté dans l'islam,
- ❖ ou de l'intercession de Muhammad (صلى الله عليه وسلم), car ils sont les personnes les plus à même de jouir de son intercession (صلى الله عليه وسلم),
- ❖ ou il se peut que ce compagnon ait enduré une épreuve dans ce bas monde qui lui aurait expié son péché.

Si tel est le cas pour les péchés avérés, que dire alors de ce qui fut sujet aux efforts de réflexion pour lesquels :

- ❖ ils auront droit à deux récompenses s'ils ont vu juste,
- ❖ et une s'ils se sont trompés, et de plus, cette erreur sera pardonnée.
- ❖ Par ailleurs, ce qui est reproché à certains d'entre eux, est totalement insignifiant et pardonnable en comparaison avec leurs mérites et qualités, tels que la foi en Allah et en Son Messager (صلى الله عليه وسلم), le djihad au service d'Allah, l'émigration et l'assistance, la science utile et les bonnes œuvres.

Celui qui, avec science et clairvoyance, prend connaissance de la vie de ces hommes et voit les qualités qu'Allah leur a accordées, saura avec certitude :

- ❖ qu'ils sont les meilleurs des hommes après les prophètes.
- ❖ Ils n'ont pas et n'auront jamais leurs pareils.

Ils constituent l'élite de cette communauté qui est la meilleure des communautés et la plus noble aux yeux d'Allah.

### **Commentaires du Cheikh Sa'di (رحمه الله)**

Ces propos sont inestimables, ils sont un chef d'œuvre de précision. Il n'est pas nécessaire d'y ajouter quoique ce soit pour prouver la perfection des mérites des compagnons (رضي الله عنهم). Ces paroles n'ont nul besoin d'être commentées ou expliquées.

## **3 Bibliographie**

1. La Profession de foi d'Ibn Taymiyya (Al Aqida Al WASITIYYA) avec les Commentaires du Cheikh Sa'di et Annotations du Cheikh Ibn Baz. Chapitre IX: Les compagnons. Publication de DAR AL MUSLIM
2. التنبهات اللطيفة على ما احتوت عليه العقيدة الواسطية من المباحث المنيفة  
ترجمة المؤلف: عبد الرحمن السعدي